

# Synthèse des Rencontres du Festival La Grande Défriche à Lalbenque (Lot) les 13 et 14 octobre 2022 : "Culture et dynamiques citoyennes en milieu rural"

---

## Culture en milieu rural : sortir des prés carrés !

---



En amont de son festival **La Grande Défriche**, l'association **Babel Gum** a accueilli deux jours de rencontres sur le thème « **Cultures et dynamiques citoyennes en milieu rural** », en partenariat avec l'**UFISC**, **Art Factories/AutrespArts** et le **CITI** à Lalbenque, au sein du **Parc naturel régional des Causses du Quercy** dans le Lot.

Au menu : **l'ancrage et la mise en œuvre des droits culturels dans le cadre d'un projet culturel de territoire**, pour la première journée ; **la conjugaison entre itinérance et les lieux en commun en milieu rural** pour la seconde. Deux jours denses mais goûteux, qui ont aussi vu la présentation de projets singuliers et foisonnants.

Plantons le décor : le chapiteau élégant de **Babel Gum**, installé dans un pré au lieu-dit Cammas, tout près du bourg de Lalbenque. Un lieu emblématique des thématiques qui irriguent ces deux journées de rencontre. L'association Babel Gum, leur hôte, qui se qualifie elle-même de « **colporteurs d'art et de culture** », mixe à la fois une pratique de l'itinérance et un projet d'ancrage, avec la création future d'une friche « agricole » sur le terrain de Cammas.

Le Lot est fertile en initiatives, comme en témoigne la diversité des participant·e·s et leur expérience : représentant·e·s de la **Fabrique Francophone** de Cahors, du **parc naturel du Quercy**, représentant·e·s d'associations locales et élu·e·s.

Mais aussi des acteurs et actrices venues d'autres régions, souvent rurales, témoignant d'un nouveau bouillonnement.

« Ce bouillonnement, introduit Grégoire Pateau, de l'UFISC, explique l'intérêt porté par l'Union et ses organisations membres à la culture en milieu rural depuis plusieurs années. **Les campagnes sont devenues un laboratoire de manières de faire novatrices, entre itinérance et la création d'espace transversaux, ouverts à d'autres champs que celui de la culture**, dont le projet de Friche « agricole » offre un exemple. D'où l'envie d'accompagner la dynamique présente sur le territoire du Lot ».

## Comment les Droits Culturels peuvent alimenter et structurer un projet culturel de territoire ?

### Les droits culturels, version théorique

Les rencontres ont débuté par un rappel de ce que sont les droits culturels, et aussi de ce qu'ils ne sont pas – présenté par Grégoire Pateau.

Si depuis l'entrée des droits culturels dans la loi, élu·e·s, décideur·euse·s et acteurs/trices en ont tous au moins entendu parler, et parfois s'en prévalent, la multitude de fils à tirer à partir de ces droits humains demeure complexe. D'où la nécessité de revenir aux textes fondamentaux dans leur présentation : la [Déclaration sur la diversité culturelle de l'Unesco de 2001](#), la [Déclaration de Fribourg de 2007](#), et de désamorcer quelques malentendus.

Au-delà de la définition des droits culturels, il reste nécessaire de préciser ce qu'ils ne sont pas, face à la sorte d'intimidation qu'ils procurent et au risque de malentendus.

### Ateliers : Les droits culturels, en pratique

« Oui mais, concrètement » ? La question revient régulièrement dans la bouche des acteurs et actrices, des élu·e·s, des responsables quant à la mise en œuvre des droits culturels.

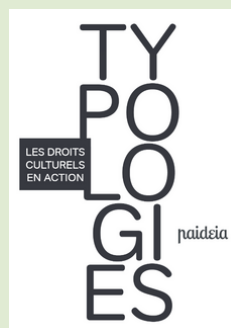
Une phrase de l'exposé de Grégoire est à mettre en exergue : **les droits culturels, c'est un processus**. Un processus que bon nombre d'acteur·rice·s activaient, au moins pour partie, bien avant leur irruption dans le débat et leur inscription dans la loi.

Dans son exposé, Grégoire Pateau a rappelé certaines craintes, pour les dissiper : la crainte pour les acteurs/ actrices culturel·le·s d'avoir à répondre à des demandes de différentes communautés, au risque d'une dislocation de l'offre artistique et culturelle ; la crainte pour la liberté artistique, alors que celle-ci est garantie par les droits culturels.

L'exposé l'a clairement montré : le périmètre des droits culturels n'est absolument réductible au champ culturel couvert aujourd'hui par le ministère de la Culture. « **Toutes les activités humaines sont culturelles au sens anthropologique du terme** ».

Il est donc nécessaire que les acteurs et actrices, élu·e·s, responsables du champ culturel ne soient pas seul·e·s à s'emparer de ce droit humain, et logique que la défense des droits culturels aille de pair avec la revendication de transversalité dans les politiques publiques.

Vidéo publiée par **Réseau Culture 21** - montage réalisé par l'ASTRAC, réseau des professionnels en centres culturels asbl :  
<https://www.youtube.com/watch?v=WMNeXs-StxM>



Les ateliers ont été construits à partir du guide d'autoévaluation "**Typologies - Les droits culturels en action**" répertoriant des logiques d'actions mises en places sur les territoires ayant suivi la **démarche Paideia**.

Site ressources Cultures, Communs, Solidarité - Pour une démarche de progrès par les droits culturels :  
<https://www.culturesolidarites.org/>

Des ateliers proposés aux participant·e·s ont montré comment cette mise en œuvre s'inscrivaient dans les pratiques. Trois groupes ont travaillé simultanément sur quatre des huit axes d'application des droits liés à la Déclaration de Fribourg :

- **Diversité et identité**
- **Coopération**
- **Participation.**

Les participant·e·s étaient conviés à partir de leur propre expérience à travailler sur les thèmes proposés. À l'arrivée, pour chacun des axes, un tableau de post-it épinglait les freins rencontrés et les leviers à activer.

Si les leviers, multiples, varient en fonction de l'axe proposé, plusieurs des freins identifiés convergent : le manque de temps et de moyens sont souvent pointés, ainsi que la difficulté à trouver une écoute auprès des partenaires.

## IDENTITÉ

### Se cultiver soi dans la relation aux autres

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ». Art. 3a, Déclaration des droits culturels, Fribourg, 2007.

## DIVERSITÉ

### Cultiver la diversité des ressources et leurs liaisons

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ». Art. 3b, Déclaration des droits culturels, Fribourg, 2007.

Pour la coopération, les leviers relèvent à la fois de l'attitude – l'écoute et la nécessité de laisser de côté les a priori sont cités comme primordiaux – mais aussi de dispositifs pratiques et concrets : créer des instances de rencontre entre associations culturelles, un agenda partagé, une cartographie des initiatives.

Les freins ? Surcharge de travail, mais aussi manque de coordination, de communication, isolement. Ce qui semble encourager à la création d'outils communs et d'espaces de rencontre.

Pour l'articulation diversité/ identité, les leviers cités sont multiples, et s'organisent en différentes propositions.

La libre adhésion et le consentement sont souvent cités quand on parle « à une communauté », ainsi que le rééquilibrage entre élu·e·s et habitant·e·s dans la prise de décision.

Le souci des législations et cadres existants apparaît quand il s'agit de la reconnaissance d'une identité culturelle, la langue occitane notamment. La nécessité de mettre en relations les acteur·rice·s est également récurrente, avec la suggestion d'outils : les radios associatives ou la création d'espaces communs.

« **On n'est pas le produit d'un sol, on est le produit de l'action qu'on y mène** », **Félix Marcel Castan.**

## COOPÉRATION

### Cultiver la responsabilité partagée

« Toute personne, seule ou en commun, a le droit de participer selon des procédures démocratiques : a. au développement culturel des communautés dont elle est membre ; b. à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels ; c. au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux. » Art. 8, Déclaration des droits culturels, Fribourg, 2007.

# PARTICIPATION

## Cultiver la participation des personnes à ce qui les concerne

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix. b. Ce droit comprend notamment : la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ; la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ; la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ; le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux oeuvres qui sont le fruit de son activité culturelle. » Art. 5, Déclaration des droits culturels, Fribourg, 2007.

L'atelier « participation » insiste beaucoup, dans ses leviers, sur la mise en confiance des personnes que l'on invite à participer : création d'une zone où la personne se sent en sécurité, reconnaissance du droit à l'erreur, nécessité pour les acteurs/ actrices culturel·le·s de se remettre en question, écoute bienveillante, variété des formes artistiques que l'on invite à découvrir, encouragement à l'esprit critique. Un jolie métaphore illustre ce que pourrait être la participation : « Goûter pour donner envie de cuisiner ».

Du côté des freins, outre le manque de temps et la précarité des personnes, la tentation du jugement est souvent citée, alors même que les écrans et le rouleau compresseur des industries culturelles sont identifiés comme des freins. Ce que contrebalancent certains leviers, indiquant l'importance de la nuance, du dosage, et l'intérêt d'un autre usage des réseaux sociaux, par exemple.

## Un projet culturel de territoire, qu'est-ce que c'est ?

L'après-midi de la première journée était consacrée aux projets culturels de territoire (PCT) et à leur articulation avec la mise en actes des droits culturels. Aurélie Besenval, chargée d'accompagnement en appui à la démarche proposée par l'UFISC, et Pauline Valla, chargée de développement culturel du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Quercy** ont proposé en introduction des pistes de définition d'un « Projet culturel de territoire » et esquissé leurs possibles évolutions.

Elles en proposent tout d'abord une définition ramassée, extraite de l'ouvrage de Philippe Teillet et Emmanuel Négrier sur les projets culturels de territoire : « **Un projet culturel de territoire consiste à faire de la culture avec le territoire, mais aussi à faire territoire avec la culture. C'est la fusion des deux qui est au principe d'un PCT** ».

NEGRIER Emmanuel, TEILLET Philippe, Les projets culturels de territoire. Presses universitaires de Grenoble, « Politiques culturelles », 2019

Page ressources sur les projets culturels de territoire en milieu rural : <https://culture.ruralite.fr/pct/>

Parler de « **Projet culturel de territoire** » suppose de partager une définition du territoire et de la culture. Au-delà de ses contours géographiques et administratif, un territoire est aussi un récit, constitué de l'ensemble du vivant et de son inscription dans le temps. « **Il s'agit précisément de sortir des limites administratives pour aller vers des espaces symboliques, des territoires vécus** », précise Aurélie. Le collectif **AJITeR** préfère d'ailleurs au mot de « territoires » celui de « milieux » qui transcende l'opposition entre naturel et culturel.

Quant à la culture, le projet culturel de territoire permet de la décliner au pluriel : « territorialiser » la culture, c'est sortir des champs disciplinaires, au-delà de l'artistique. « **La culture est ainsi à considérer comme un pilier du vivre-ensemble et de la cohésion sociale et territoriale, et les initiatives artistiques et culturelles leurs leviers** ».

L'appellation « projets culturels de territoire » est assez récente. Devenues très nettement majoritaires dans le financement des politiques culturelles, les collectivités territoriales ont vu dans ce dispositif un levier de développement permettant de soutenir des projets culturels au plus près des réalités locales.

Le bloc communal, communes et communautés de communes, finance la culture à hauteur de 9 milliards d'euros, soit deux fois plus que le ministère de la Culture (3,8 milliards d'euros).

Des acteurs publics, lieux ou labels se sont inscrits dans ce dispositif et en sont devenus des éléments structurants : les bibliothèques tiers lieux, les parcs naturels régionaux, les résidences territoriales, les Pays d'art et d'histoire.

Qu'en est-il dans le Lot ? « En milieu rural, explique Pauline, les PCT renvoient tous à des singularités liées au territoire et à leurs contraintes : moins de professionnel·le·s de la culture, et des lieux et événements moins labellisés, à vocation multiple. La prise de compétence culture y reste fragmentaire mais progresse dans le département ».

La région Midi-Pyrénées (devenu Région Occitanie) avait initié un dispositif « Projet culturel territorial », appuyé sur les « Pays », pour soutenir un développement local sous trois conditions : l'existence d'un schéma culturel de territoire, le recrutement d'un référent, et un appui financier sur trois ans renouvelables. Le financement de la Région à ces PCT a duré entre six et neuf ans. Cela a initié une dynamique et plusieurs actions ont été formalisées à l'échelle des EPCI (Etablissement public de coopération territoriale). Chacun a un·e vice-président·e en charge de la culture et une commission culture et des travaux en cours sur cette notion de projet culturel.

Depuis, la fin des « Pays » remplacés par des PETR et la fusion des régions on a pu constater un certain flottement, mais aussi vu l'émergence de nouvelles idées, avec l'entrée dans la loi des droits culturels qui permettent une nouvelle approche des projets culturels de territoire.

## Quelle appropriation citoyenne des PCT ?

**Perçu comme un dispositif, le projet culturel de territoire n'est pas forcément revendiqué par les acteurs/trices associatifs**, alors que la plupart d'entre eux-elles, comme les lieux intermédiaires et indépendants, constatent l'influence de la géographie humaine et physique sur leur travail. De plus, le projet culturel de territoire peut **favoriser une logique ascendante** : les acteurs publics et élu·e·s s'appuient fréquemment sur des dynamiques associatives pour mener leur projet culturel. Enfin, l'approche territoriale est porteuse de transversalité : **l'idée de « bien public d'un territoire » croise le développement culturel avec les transitions sociale et écologique.**

Autant de raison qui poussent l'UFISC à encourager les structures indépendantes, associatives, coopératives, à s'emparer du PCT.

## Un projet culturel de territoire, comment ça se crée ?

Les intervenantes définissent quatre étapes :

- Le **diagnostic**, qui au-delà des données chiffrées doit aussi comprendre une dimension sensible, à l'instar, par exemple, de ce que fait l'**ANPU (Agence nationale de psychanalyse urbaine)**
- Le **recrutement d'un-e chargé-e de mission**, une coordination s'avérant indispensable à la conduite d'un projet ;
- La **négociation**, jusqu'à ratification d'un plan triennal ;
- L'**évaluation**, partagée et sensible, à différentes étapes.

Au-delà de leur diversité, des ingrédients sont récurrents : **la conjugaison du « faire avec » et du « aller vers »**. Faire avec les personnes et les projets, laisser du temps pour le tissage des liens avec le territoire ; aller vers les programmations itinérantes, les programmations nomades, le travail sur l'espace public et privé.

Aurélié résume cette articulation avec la notion multipliée d'« **inter** »

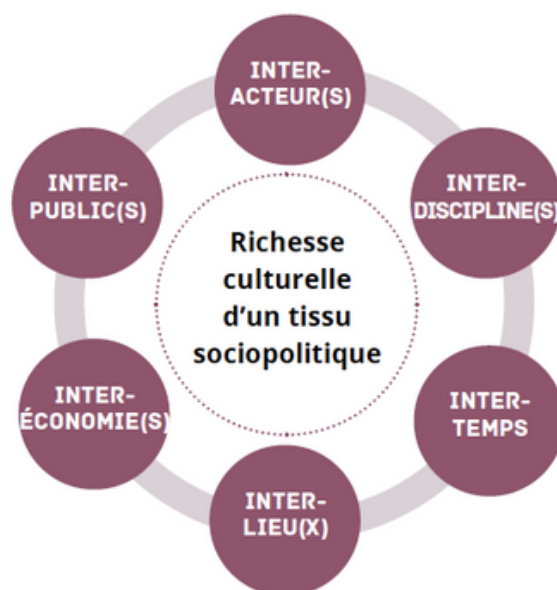


Schéma emprunté à JD Colin - Penser les droits culturels – Des politiques de besoin aux politiques de capacité (J.-D. Collin). NECTART#12. Janvier 2021.

Ces démarches de croisements se conjuguent avec les démarches d'éducation populaire et de mise en œuvre des droits culturels : partage des compétences, participation et coopération, reconnaissance des identités et communautés, valorisation des savoirs.

Cela ne va pas évidemment sans freins : un projet culturel de territoire exige d'abord une volonté politique, et des moyens humains et financiers afférents. Le débat suivant la présentation a mis en exergue à la fois des réussites et des difficultés.

Qui peut porter un projet culturel de territoire ? À cette question plusieurs élu-e-s de Communautés de Communes présent-e-s répondent qu'ils ont fait le choix de se doter de la compétence culture, mais que cela reste un combat. Le projet culturel de territoire est nécessaire pour obtenir des financements culturels de leurs partenaires, département ou région, mais souvent sous condition.

Présidente de la communauté de communes de Cazals-Salviac, Mireille Figeac insiste sur la volonté politique, qui a permis à sa communauté de se doter des moyens pour programmer une saison culturelle malgré le retrait de financements régionaux.

Stéphane Delvallée, venu du Var, lui emboîte le pas : sans autonomie de moyens, un projet culturel de territoire se heurte à des partenaires voulant imposer des figures culturelles repérées.



Les différent·e·s responsables de PCT et élu·e·s présent·e·s s'accordent sur le besoin de moyens financiers et humains. Mais pour quels projets ? C'est la question posée par Guilhem Boucher, Vice-Président du [Parc naturel des Causses du Quercy](#), qui souligne un écueil : voir les PCT imiter l'ensemble des politiques culturelles en se bornant à la programmation de « saisons » ; et martèle : « **Quand va-t-on considérer les personnes vivant sur le territoire comme porteurs et porteuses de culture et acteurs et actrices potentiel·le·s ?** »

Fred Sancère, directeur de [Derrière le Hublot](#) à Capdenac, lui emboîte le pas : il manque une dissociation entre projet artistique et projet culturel de territoire. **Il s'agit désormais d'inventer des projets à la dimension des droits culturels.** Et d'en finir avec le discours — entendu de la part d'une compagnie récemment implantée — de « la parole portée dans un désert culturel ».

Une conclusion en forme d'introduction à la table ronde finale de la première journée : « Comment les droits culturels peuvent-ils alimenter et structurer un projet culturel de territoire ? »

## Questions politiques, réponses sensibles (et inversement !)

---

Quatre intervenant·e·s ont témoigné de projets/processus articulant précisément droits culturels et territoire, depuis leurs lieux d'intervention respectifs, et leur histoire personnelle.

Cédric Brossard anime [La Fabrique francophone](#) à Cahors, qu'il définit comme « un tiers lieu à dimension culturelle, travaillant autour de la francophonie et de la citoyenneté ». « La francophonie perçue, précise-t-il, comme espace linguistique multiculturel et international ».

La volonté de transversalité de son projet « Accueillir les imaginaires du monde » se heurte précisément aux cases de la politique française. Convaincre les interlocuteur·rice·s est un véritable exercice de traduction, selon qu'on s'adresse à des élu·e·s à la culture, à l'éducation, à la ville...

Ce qui le pousse à une interrogation radicale : « On parle de “compétence culture”, sans remettre en question la définition de la culture. Quand un CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asil) est implanté sur un territoire, en quoi la politique culturelle répond à ces questions ? On devrait cesser de parler de politiques culturelles et parler de politiques publiques à l'aune des droits culturels : le soin, l'éducation en font partie. La transversalité est intrinsèque aux droits culturels ; l'ensemble des politiques qui nous permettent de faire humanité et d'habiter un territoire sont concernées ».

Il cite une action récente de La Fabrique Francophone, mêlant l'intime au poétique : « On envoie un·e auteur·e dans le cercle intime d'une famille. Il·elle y propose différents textes de théâtre, qui ne sont pas forcément les siens, et travaille avec la famille pour proposer une petite représentation dans le cercle familial. Il n'y a aucun enjeu spectaculaire, la famille peut inviter qui elle veut ou ne pas inviter du tout. Mais l'intervention de l'auteur·e permet de créer une cohésion dans ce cercle intime ».

Directeur de Derrière le Hublot, scène nationale conventionnée « Art en territoire » à cheval sur les départements du Lot et de l'Aveyron, Fred Sancère qualifie sa structure « d'utopie de proximité » et se définit lui-même comme « pur héritier de l'éducation populaire ».

« Je ne me réveille pas tous les matins en me demandant comment notre projet s'inscrit dans les droits culturels, mais comment je vais m'adresser à mon voisin et l'écouter. Parallèlement, j'ai besoin chaque jour de rencontrer des artistes pour réveiller le monde dans lequel je vis ».

Il a perçu l'arrivée des droits culturels comme une définition assez proche de son tissage de liens entre éducation populaire et action artistique, dont il donne quelques exemples, avant d'en décrire un projet emblématique : **Fenêtre sur paysage**, mené avec le Parc régional des Causses du Quercy. S'inspirant des Greeters, mouvement de « guides » bénévoles proposant à des touristes de découvrir un territoire autrement, au travers de rencontres, Derrière le Hublot a proposé au conteur Yannick Jaulin d'inviter les habitant·e·s à raconter leurs jardins.

## Fenêtre sur paysage : un projet artistique, culturel et paysager

Fenêtre sur paysage est un projet au long cours, né en 2016 du désir de travailler sur les chemins de Compostelle et qui se prolonge aujourd'hui. « On nous prenait pour des fous à parler de religion ! » commente Fred Sancère. Ce n'est pas notre propos, mais ce chemin, arpenté chaque année par 15000 marcheur·euse·s, dessine des paysages. Il offre une possibilité de rencontre entre ceux qui marchent et ceux qui les regardent passer ».

Le GR 65 est parsemé de traces de l'hospitalité. Le collectif s'est demandé : « que pourrait-être l'hospitalité aujourd'hui ? » et a invité des artistes à créer des refuges. Ainsi est né, parmi d'autres, le magnifique refuge Super Cayrou du Gréalou, conçu par le collectif d'architectes Encore Heureux, ponctuant un paysage ouvert à 360%.



Mais au-delà de ce nouveau patrimoine, les chemins ont offert une multitude de croisements, entre artistes et artisans locaux – lauziers et tailleurs de pierre sollicités pour la construction des refuges et qui en deviennent co-auteurs, entre artistes, partenaires et habitant·e·s qui choisissent les lieux. Aux constructions s'ajoutent des temps de rencontre autour d'œuvres éphémères. « Chaque fois, les habitant·e·s se saisissent de l'œuvre, la font découvrir. Les pompiers de Cajarc ont choisi de faire leur photo de calendrier annuel dans ce cadre ! ».

<https://www.derrierelehublot.fr/fenetres-sur-le-paysage/>

Autre projet emblématique : **le service d'art à domicile**, autour du bien vieillir. Derrière le Hublot a mis en relation des artistes avec des personnes bénéficiant de l'aide à domicile, pour leur proposer un moment de partage artistique. Le projet s'est tissé avec les auxiliaires de vie et aide-soignant·e·s du territoire, dans l'optique aussi de revaloriser des professions tant invisibilisées qu'indispensables.

Chargée de mission éducation au territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, partenaire du projet Fenêtre sur paysage, Patricia Monniaux témoigne de la vision culturelle de son institution. « Je suis chargée de la mission culture au Parc, mais vient du monde de l'éducation à l'environnement. J'y ai appris que les systèmes étaient résilients lorsqu'ils étaient complexes. Plus il y a de liens, plus l'environnement est consolidé. Cela me guide davantage que les droits culturels, mais cela dit la même chose ! Un autre projet peut l'illustrer. Le projet de Parc s'est construit sur une idée forte : un territoire géographique, un territoire géologique, une identité forte autour de la pierre qui nous guide beaucoup. Comment illustrer le lien entre l'humain et la pierre ? Nous avons imaginé une collection de "GéoDélices" : des objets géologiques faits avec du chocolat. Nous avons également travaillé sur un projet autour de la brebis Causse du Lot avec une équipe artistique.

La présence des artistes était importante pour inviter éleveur·euse·s et habitant·e·s à se questionner sur leur relation à l'animal. Cela s'est traduit au final par la fabrication de masques et de costumes par La Rotule pour la fête de la brebis ».



Guilhem Boucher, vice-président à la Culture au Parc naturel régional, prend un autre angle pour parler de son rapport, personnel comme professionnel, aux droits culturels.

Né à Orléans, d'une famille originaire du Lot, il se décrit comme « un enfant de l'émigration intérieure et de l'exode rural. Mes parents ont transporté de l'immatériel. Dans la famille, on parlait français et occitan, et à un moment j'ai dit "on arrête de parler français" ! Je me suis intéressé à la culture de la maison, la cuisine, l'intimité, la littérature occitane, j'ai lu Félix-Marcel Castan, instituteur travaillé par l'amour des lettres occitanes. Cela m'a sensibilisé à la question du français dominant, du parisianisme, du jacobinisme, aux communautés en train de parler leur langue ! Castan disait : "La culture ne vient pas du ciel, elle vient du sol." Je perçois l'Occitanie comme un négatif culturel de la France du nord, une altérité de l'intérieur ».

### **Comment cette expérience intime se traduit-elle dans son travail au parc naturel régional ?**

« J'ai toujours été très suspicieux sur les questions de programmation. Or je suis arrivé en tant qu'élu au Parc naturel au moment où les communautés de communes se dotent d'une compétence culturelle... Et font de la programmation.

À mi-mandat, on s'est dit qu'il fallait aller chercher les personnes sur le territoire, au travers des projets évoqués. Les gens nous demandent souvent : « ça sert à quoi », le parc ? Et c'est notre grande interrogation. Mais savent-ils à quoi sert le département et la Région ? » La différence entre un Parc naturel et une autre institution est qu'il s'agit d'un lieu d'expérimentation et d'échanges, dont vous pouvez écrire la charte. Sa gouvernance est composée à 51% de personnes issues de la société civile ».

Les différents témoignages questionnent aussi sur le « comment ».

### **Quels financements permettent par exemple de travailler la transversalité ?**

Pour Fenêtre sur Paysage, les crédits sont venus du **programme européen LEADER** avec six territoires associés. Ce n'est pas toujours aisé pour d'autres projets. Si les DRAC sont censées les faire remonter à la nouvelle [Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle \(DG2TDC\)](#) les bonnes intentions sont vite rattrapées par l'habitude de travailler avec des structures conventionnées par le ministère.

**Lieux en commun et itinérances artistiques en milieu rural : deux approches du territoire complémentaires pour une culture vivante et partagée.**

## **Circuler ou s'ancrer, mais rester en mouvement !**

La deuxième journée mettait en dialogue **l'itinérance artistique et les lieux en commun**, avec des intervenant·e·s du **CITI (Centre national du théâtre itinérants)** et d'**ArtFactories/AutresParts**.

Après une ouverture par la maire de Lalbenque se réjouissant du bouillonnement associatif sur le territoire de la commune, les participant·e·s ont vu la présentation de deux projets de tiers lieux, l'un dans le bourg, l'autre de **Friche « agricole »** précisément portée par Babel Gum, hôtes de la rencontre.

La séance plénière a mis en dialogue Gwen Rio, coordinatrice de Babelgum, et Jules Desgouttes, coordonnateur d'Art Factories /Autresparts, autour du thème : « **Lieux en commun et itinérances artistiques en milieu rural : deux approches du territoire complémentaires pour une culture vivante et partagée** ».

La première a proposé une mise en valeur illustrée de l'itinérance, le second a explicité et théorisé les pratiques d'occupation d'espace et d'hospitalité.

## **L'itinérance, une hétérotopie**

L'itinérance, ce sont les compagnies qui se déplacent avec leur espace particulier : chapiteaux, roulottes, caravanes, containers... Pour aller littéralement « occuper la place » d'un village, d'un quartier, d'une ville, voire de lieux a priori fermés, comme un hôpital psychiatrique.

À partir de cette définition, Gwen tire de nombreux fils. **S'installer pour un temps donné dans un territoire avec son équipement, c'est y ouvrir des possibles.** C'est d'abord, s'annoncer, négocier cette occupation de l'espace, rencontrer ses usager·ère·s.

**Les espaces sont porteurs d'imaginaires** : celui du cirque pour le chapiteau, celui des nomades pour la yourte, celui des gens du voyage pour les roulottes. Éventuellement, les compagnies les mélangent et les renouvellent. Mais l'esthétique portée par une compagnie itinérante est partie intégrante de sa création. « Quand on porte un projet itinérant, insiste Gwen, c'est une proposition entière qui fait sens, et non la seule représentation ».

**L'itinérance questionne les territoires traversés. Leurs usages sont momentanément détournés, un nouvel espace public est instauré.**

« Avec l'itinérance, on ouvre de manière éphémère des espaces communs physiques et symboliques au sein des villes et des imaginaires, précise Gwen qui cite le **concept d'hétérotopie développé par Michel Foucault : un autre-espace, un lieu qui est localisé mais à l'intérieur duquel les règles, la réalité, voir l'espace-temps ne sont pas les mêmes qu'ailleurs** ».

Cette création d'un espace-temps, ce déplacement des repères laisse des traces. Gwen distingue l'hôte, qui accueille le spectacle itinérant, du « ghost », le fantôme, la mémoire de l'émotion collective provoquée tant par la représentation elle-même que par tout ce qui l'entoure : l'arrivée de la troupe, le montage, les échanges autour d'un verre... À partir de là, des initiatives peuvent naître sur le territoire concerné, des coopérations se monter, des territoires morcelés se rencontrer.

« L'itinérance, c'est un projet d'hospitalité réciproque, conclut Gwen. Ce sont d'abord les habitants, le territoire qui accueillent la proposition itinérante, Mais très vite le spectacle itinérant devient également le lieu de l'accueil des habitant·e·s, du territoire. On a l'habitude de dire "**Bienvenue chez vous!**" ».

## Du carré au sinueux

Il est aussi question d'espaces occupés avec Jules Desgouttes et [ArtFactories/AutrespArts](#), qui fédère les espaces délaissés investis par des artistes, que l'on a successivement nommé friches, lieux intermédiaires, fabriques, tiers lieux... Mais Jules Desgouttes met les points sur les i : **les lieux communs désignent des pratiques d'occupations de l'espace plutôt que les espaces eux-mêmes** : « ces histoires sont des pratiques qui ont un besoin de lieu, de la possibilité d'avoir lieu et de faire lieu. Ce qui est important, c'est la disponibilité spatiale. Ce qui est devenu de plus en plus compliqué à obtenir dans nos sociétés où l'ensemble des usages étant distribué, il ne reste pas beaucoup d'espaces disponibles. Souvent, il y a tiers-lieux sans lieux ! ». AutrespArts, ajoute-t-il, avait imaginé le mot d'**espaces projets**. Le lieu n'est en rien synonyme d'immobilité, et d'ailleurs, Jules se lève au cours de sa présentation, pour aller dessiner au sol.

D'un côté, un carré ; de l'autre, des sinuosités, des parcours souples et imbriqués dont il livre la légende : « La maladie de notre système culturel, c'est d'avoir produit des espaces avec effet d'enfermement. C'est la domination de l'imaginaire du carré : du champ et de la domestication des espèces, à commencer par l'humain, qui vit dans des carrés. À l'opposé, le nomadisme produit des parcours bien plus sinueux et entrelacés ».

Jules y oppose les cheminements, trajectoires et « territorialités fines » qui définissent le rapport des êtres vivants à un espace, pour conclure : « **ce qui fait tenir ensemble une pratique itinérante ou une pratique d'occupation : ce sont des pratiques prolongées dans le temps, dans un rapport à l'espace. C'est cela qui situe ces pratiques autre part** ».

## Pistes de réflexion et d'action

Après cette présentation de pratiques différentes et complémentaires, le débat a abordé les aspects pratiques. Car aussi bien l'itinérance que les lieux en commun battent en brèche le pré carré de « l'excellence artistique », et proposent une autre vision de la culture, face aux façades jugées intimidantes des lieux labellisés. Sans pour autant tomber dans une caricature de ces derniers, qu'il s'agit de rendre « communs ».

Les différent·e·s participant·e·s ont insisté sur le fait que les expériences présentées n'ont pas vocation à être modélisées. **Chaque expérience est une construction qui se fait avec le territoire. C'est précisément ce que partagent lieux intermédiaires et compagnies itinérantes : cette coconstruction, ce commun tissé avec les territoires.**

Mais avec quels moyens ? Se déplacer entraîne des frais conséquents et nécessite des moyens humains, tout comme créer un lieu de transversalité. Actuellement, le **CITI** travaille à ce que les aides consacrées à l'itinérance des cirques puissent bénéficier à toutes les compagnies itinérantes. Les fonds européens LEADER ont pu leur bénéficier, mais ils sont désormais gérés par les régions et selon leur couleur politique, les acteur·trice·s peuvent avoir beaucoup de difficulté à les obtenir, signale Stéphane Delvallée, du CITI, qui évoque par ailleurs l'aspect pervers des appels à projets, bien connus : **comment travailler sur le temps long s'il faut sans cesse tenter de faire entrer son projet dans des cases à la pérennité non assurée ?**

Du côté des tiers-lieux, des dispositifs de financement de la région Occitanie exigent de trouver une autonomie financière au bout de trois ans, renvoyant ces espaces à une logique entrepreneuriale. Les expérimentations en milieu rural restent des parents pauvres des financements culturels et doivent s'inscrire dans les interstices d'autres lignes budgétaires.

« Comment faire une politique territoriale en milieu rural si l'on n'arrive pas à avoir ce peu d'argent ? ». Le leitmotiv est récurrent. Pour les lieux s'ajoute l'épineuse question de la réticence des pouvoirs publics à financer des lieux privés et pose la question de la propriété foncière.

Sur ce sujet, Jules Desgouttes rebondit avec un exposé sur la propriété privée, et sur le grand projet des **communs** : « il nous manque des catégories juridiques pour penser les communs aujourd'hui, entre le droit d'aliénation, le droit de gestion, le droit d'usage et le droit d'accès. Il faut que le droit de gestion soit nourri par le droit d'usage. Par exemple, quand un·e plasticien·ne réaménage un espace pour créer des œuvres, il ou elle transforme par l'usage les possibilités du lieu. La question des communs, c'est comment les usages font advenir la gestion ? ».

**Cette défense des communs se heurte aussi aux questions de survie pour bon nombre d'acteur·ice·s, face à l'injonction incessante à la production** : « le salaire minimum de vie a été très mal exposé en France, mais pour moi c'est un essentiel pour être au service du bien commun. », conclut Joël Lécussan pour Art factories/ AutrespArts.

## Ateliers « Itinérance et lieux en commun »

---

Trois ateliers ont vu les participant·e·s réfléchir et produire sur ce **croisement entre itinérance et ancrage** en conclusion des journées.

Le premier, « **Quelle place pour les compagnies itinérantes dans les lieux en commun ?** » s'est penché sur les manières de faire entre compagnies et lieux. Aurélie Besenval a décrit une expérience de théâtre à la ferme en Bretagne, créant à la fois un lien entre artistes et fermier·ère·s, entre les fermes elles-mêmes, et tissant un réseau.

Cette capacité des passant·e·s à faire du lien a été mise en exergue par d'autres participant·e·s : une compagnie itinérante peut apporter un abri temporaire pour d'autres initiatives, ou structures. L'exemple est cité d'un petit village où pour la première fois, le comité des fêtes et le foyer rural ont partagé un repas dans le même lieu !

Le deuxième atelier travaillait sur la « **Complémentarité entre les lieux de diffusion** » à partir des exemples locaux. C'est peu de dire que les relations entre le projet de tiers-lieu et celui de friche « agricole » à Lalbenque ont débuté par une méfiance réciproque avant d'imaginer leur complémentarité. « En se rencontrant sur des sujets d'ordre éthique, on se retrouve autour de valeurs communes et de bonnes pratiques, et on développe une camaraderie directe avec des gens qu'on aurait pu identifier comme concurrents. Le vocabulaire de la compétition doit être remis à sa place ». déclarent des participant·e·s, qui suggèrent aussi des outils pratiques, pour synchroniser par exemple les calendriers.

Le troisième, enfin, se posait la question : « **Comment se mettre à l'itinérance quand on est un lieu ?** ». « L'important, c'est le projet, soulignent des participant.e.s : savoir pourquoi on va quelque part plutôt que comment on y va. », pour qu'ensuite la question du sens aide à résoudre les questions logiques. Les participant.e.s soulignent également les nécessités d'organiser les rencontres dans le temps. Les acteur·rice·s du CITI insistent sur l'importance du réseau : on y rencontre des personnes qui y ont expérimenté les mêmes difficultés et trouvé des solutions techniques.

C'est d'ailleurs par la visite d'une exposition (itinérante, bien sûr) du CITI que se sont conclues ces deux journées, avec des images aussi stimulantes pour l'imaginaire que ces échanges nourris.

## Deux lieux à venir à Lalbenque

Lalbenque, qui compte 1850 habitant·e·s, va accueillir deux projets de lieux en construction. Babelgum, hôte de cette rencontre, prévoit d'édifier sur le terrain qui nous accueille à Cammas une **friche « agricole »** en partenariat avec **l'association Ren'art**. L'artistique y croisera l'agriculture biologique et l'insertion. Le lieu prévoit de recevoir des résidences organisées par les deux associations, un espace de pratique, un pôle d'hébergement, ainsi qu'un espace de maraîchage bio géré par une structure d'insertion.

**L'association La Tresse**, de son côté, travaille à un projet de tiers lieu dans le bourg, à partir d'une idée de la mairie : Lalbenque manquait d'une ressourcerie, d'un espace de coworking, d'un lieu où prendre un café avec ses enfants. Le projet de La Tresse entend conjuguer ces ingrédients.

Si la complémentarité de ces deux espaces est aujourd'hui actée, il n'en a pas été de même au départ, ce qui montre la difficulté à penser autrement qu'en termes de concurrence. Alors même que la dynamique de nouveaux·elles habitant·e·s à Lalbenque et l'existence d'autres espaces – dont un superbe gîte à vocation pour partie de résidences d'artistes – prouvent que des besoins existent, autour de la convivialité, de l'écologie, de la coopération comme de l'artistique.

**Cela pose tout de même la question de la perte d'une évidence dans les villages qui se repeuplent : celle de la nécessité d'espaces où fabriquer de la relation et du commun. Comme le souligne une participante : « faut-il une étude pour créer un café » ?**



Les **Rencontres du Festival la Grande Défriche** ont eu lieu à Lalbenque, dans le Lot les 13 et 14 octobre 2022. Elles ont été co-organisées par **Babel-Gum**, l'**UFISC**, le **CITI** et **Artfactories / Autreparts**.

L'UFISC conduit depuis plus de 10 ans un travail approfondi sur la thématique **culture et ruralité**, en coordination avec plusieurs de ses membres et en lien avec différents partenaires, dont l'**Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires** et la nouvelle **délégation Générale aux Territoires, à la Transmission et à la Démocratie Culturelle** du ministère de la Culture.

Dans le prolongement de ces travaux, l'UFISC conduit une nouvelle démarche participative autour de l'**accompagnement des projets culturels de territoire, en ruralité**.

**Pour en savoir plus sur la démarche, découvrir des ressources, outils et méthodologies à l'intention des porteur.euse.s de projets culturels en milieu rural, rendez-vous sur la plateforme Culture et ruralité : <https://culture.ruralite.fr/>**

Rédaction : Valérie de Saint-Do

Relecture : Grégoire Pateau (UFISC), Aurélie Besenval, Gwen Rio (Babel-Gum), Pauline Valla (PETR du Grand Quercy), Cédric Brossard (La Fabrique Francophone).

Mise en page : Léa Le Moulec (UFISC)

Publication : Février 2023



Cofinancé par l'Union européenne